

CDF 1

Commission **D**iocésaine de **F**ormation
du **1**er Degré

Les Commissions diocésaines formation 1er degré – CDF1 ont été créées à l’initiative de Formiris Pays de la Loire, de la Tutelle de formation et des partenaires sociaux présents au sein de Formiris Pays de la Loire.

La CDF1 assure une responsabilité de délégation, donnée par des chefs d’établissement pour la gestion de formation dans le cadre d’une mutualisation de moyens.

La CDF1 est constituée sur la base des adhésions à un principe de mutualisation de moyens et de délégation de gestion de ces moyens de formation par les chefs d’établissement.

Missions de la CDF1

MISSION 1

La CDF1 recueille et formule des propositions d'orientations de formation pour les enseignants des établissements du 1er degré.

MISSION 2

La CDF1 élabore et suit la mise en œuvre du plan annuel de formation des enseignants du 1er degré au niveau diocésain. Elle gère la mutualisation des crédits correspondants.

Composition de la CDF1

5 représentants de chefs d'établissement

Le Directeur Diocésain ou son représentant

5 représentants des enseignants

Un conseiller en formation

Pour la **mission 1** : ont voix délibérative :

Les représentants des chefs d'établissement

Le Directeur Diocésain ou son représentant

Les représentants des enseignants

Pour la **mission 2** : ont voix délibérative :

Les représentants des chefs d'établissement

Désignation des membres

La durée du mandat est de trois ans.

La désignation des membres est réalisée comme suit :



- Pour les représentants des chefs d'établissement : ils sont élus par leurs pairs à l'occasion d'une assemblée plénière des chefs d'établissement (par exemple réunion de chefs d'établissement).
- Pour les représentants des enseignants : elle est effectuée selon un accord préalable entre les organisations syndicales des personnels enseignants.

Le conseiller en formation ne peut pas être le représentant du Directeur Diocésain.

Fonctionnement

- La présidence de la CDF1 est assurée par un CE1°.
- L’instruction des dossiers et la préparation des réunions sont assurées par le service FCE et le Conseiller en formation.
- La CDF1 se réunit 5 fois dans l’année : septembre, décembre, février, mars et mai.